

## AMNESTY INTERNATIONAL DECLARATION PUBLIQUE

4 juin 2020 AFR 31/2477/2020

# COTE D'IVOIRE : LES ALLEGATIONS DE TORTURE SUBIE PAR UN CYBER-ACTIVISTE DURANT SA GARDE A VUE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE ENQUETE

Les autorités ivoiriennes doivent immédiatement ouvrir une enquête indépendante sur les allégations de torture subie le mois dernier par un cyber-activiste dans les locaux de la police, a déclaré Amnesty International aujourd'hui.

Yapo Ebiba François, plus connu sous le pseudonyme Serge Koffi Le Drone, aurait fait l'objet d'actes de torture et de mauvais traitement entre le 7 et le 11 mai 2020 alors qu'il était en garde à vue dans les locaux de l'Unité de lutte contre le grand banditisme (ULGB), sans la présence de son avocat.

Il communiquera à son avocat le 12 mai avoir été « chicoté » avec le dos d'une vieille machette, sur les pieds, sous les plantes des pieds, dans son dos mais aussi avoir reçu des coups de poing et de pied, tant sur son visage que dans son ventre.

Si les faits sont avérés, les autorités doivent poursuivre les personnes suspectées de ces actes proscrits par la constitution du pays et le droit international des droits humains, et les traduire devant la justice dans le cadre d'un procès équitable.

Yapo Ebiba François, proche de l'opposition, recherché selon le procureur sur le fondement d'une vingtaine de plaintes, a été arrêté le 7 mai 2020 par des agents de la Direction de l'informatique et des traces technologiques (DITT). Présenté au parquet le 12 mai, une information judiciaire a été ouverte à son encontre.

Les chefs d'accusation retenus contre lui sont : « atteinte à la défense nationale, troubles à l'ordre public, diffamation et outrage sur les réseaux sociaux, diffusion de données informatiques frauduleusement obtenues, publication de fausses informations tendant à faire croire qu'une atteinte aux personnes va être commise ».

Il lui est reproché notamment d'avoir appelé, via un post sur les réseaux sociaux, à la destruction du matériel destiné à la construction d'un centre de dépistage du Covid-19 dans le quartier de Yopougon à Abidjan. Il a été placé sous mandat de dépôt à la prison civile de Grand-Bassam.

Selon le procureur, les investigations menées dans l'affaire Serge Koffi Le Drone ont conduit à l'interpellation le 14 mai 2020 de N'Ponon Daïpo Etienne, Secrétaire général de la plate-forme politique Ensemble pour la Démocratie et la Souveraineté (EDS). Ce dernier a été inculpé des mêmes charges par le juge d'instruction et placé sous mandat de dépôt.

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants et son code pénal de 2019 criminalise la torture.

Amnesty International rappelle que les informations recueillies par l'usage de la torture ne peuvent en aucun cas servir de preuve dans la poursuite d'une enquête.